

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 21 février 2014**

Conseil Municipal du  
**21 février 2014**

Convocation du  
**17 février 2014**

Nombre de conseillers  
**En exercice : 13**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un février, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le dix-sept février deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

**PRESENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix.

**ABSENTS-EXCUSÉS :** CASSOU Valérie, CENDRÈS Monique et LAHORE Alexandre

**PROCURATIONS :** CENDRÈS Monique donne procuration à BERTHOUMIEU Valérie.

LAHORE Alexandre donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude.

**SECRETARE DE SÉANCE :** CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia

---

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2014 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- 1) Ouverture de crédits pour investissements avant le vote du budget 2014
- 2) Personnel : changement de niveau de poste
- 3) Extension souterrain des réseaux électrification et France Telecom Rue du Pré du Roy
- 4) Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales
- 5) Questions diverses

**PRÉAMBULE**

Lors de cette dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur investissement lors de ces 6 années. En outre, il rappelle que lors de ce mandat, le Conseil Municipal s'est réuni 54 fois et que 350 délibérations ont été adoptées.

## 1. Ouverture de crédits pour investissements avant le vote du budget 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Opération	Libellé	Chapitre	Montant
140	Matériel et outillage	2158	2 000 €
141	Réseau EDF et SAUR incendie (extincteur)	21568	83 €
184	Bâtiments communaux	21311	440 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2014.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 2. Personnel : changement de niveau de poste

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 10 mars 2014 afin d'exercer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**DECIDE** la création, à compter du 10 mars 2014, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

### 3. a) Extension souterrain des réseaux d'électrification Rue du Pré du Roy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'extension (60 m) des travaux d'alimentation souterraine chemin du Pré du Roy.

Madame la Présidente du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2013 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.	6 184,14 €
- actes notariés	300,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	618,42 €
- frais de gestion du SDEPA	257,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 360,23 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E	4 775,04 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 109,88 €
- Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat	1 217,64 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	257,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 360,23 €</b>

**ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

### 3. a) Extension souterrain des réseaux France Telecom Rue du Pré du Roy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'extension (60 m) des travaux de Génie civil FT lié 13E179.

Madame la Présidente du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux faisant l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Génie civil France Telecom 2013 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-	montant des travaux T.T.C.	1 963,79 €
-	assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	196,38 €
-	frais de gestion du SDEPA	81,82 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 241,99 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-	Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunts par le syndicat	2 160,17 €
-	Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	81,82 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 241,99 €</b>

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **4. Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales**

• **Compte-rendu du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) du 13/02/2014:**

Le Comité Syndical a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013.

**Budget primitif principal / assainissement de l'exercice 2014** a été adopté par le Comité syndical : de l'ordre de 5 millions d'euros pour l'investissement et de 2,5 millions pour le fonctionnement.

**Budget primitif annexe / eau potable de l'exercice 2014** a été voté par les membres du Comité syndical : environ 2,7 millions pour la section investissement et 1,4 millions pour la section fonctionnement.

Le SEAPaN, dans le cadre de son schéma directeur, a validé l'extension du réservoir Sarramayou. Une étude menée par HEA a permis de proposer une exécution des travaux conjointement avec le SMNEP pour la réalisation d'un réservoir de 3000 m<sup>3</sup>. Ainsi, le Syndicat aura à sa charge 1/3 du montant total des travaux déduits des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général perçues directement par le SMNEP (pilote du projet).

## 5. Questions diverses

Suite au courrier reçu par le Président de l'Association Quilles de Neuf » à l'occasion du Championnat Départemental de Quilles de 9 organisé au mois d'avril, demandant la création d'un plantier extérieur sur l'espace vert face au plantier actuel, Monsieur le Maire soumet ce projet de construction aux membres de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

**ADOPTE** le projet de création d'un plantier extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	Absente - Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean- Claude		CENDRES Monique	Absente - Excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	Absent - Excusé
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			